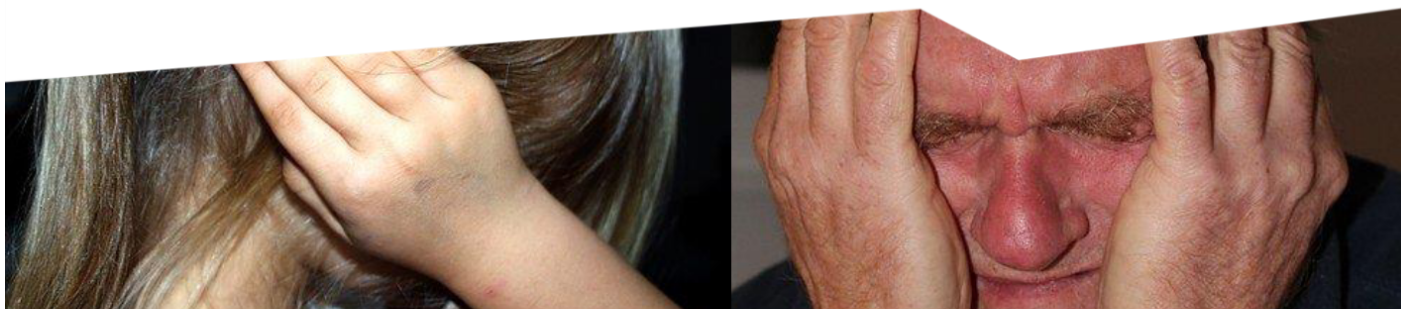


# BRUITS ET DISTANCES MINIMALES



## Plus les éoliennes sont grandes et puissantes, plus elles produisent du bruit.

Les éoliennes émettent des sons produits par le frottement des pales dans l'air et par la compression de l'air lors de leur passage devant le mât. Il est saccadé mais régulier et dépend de la grandeur et la puissance de l'éolienne, de la distance, de la force du vent, de l'humidité de l'air, etc. Cliquez sur les liens ci-dessous pour tester :



Les sons émis par les éoliennes peuvent être très dérangeants par leur caractère répétitif, même si leur intensité (en dB) reste dans les limites légales. C'est comme le supplice chinois de la goutte d'eau. Dans de nombreux cas, le cumul de bruit des éoliennes d'un seul parc peut devenir insupportable. Les nuisances dues au bruit des éoliennes se produisent aussi bien de jour que de nuit et ne respectent pas les périodes de repos dont a besoin l'être humain.

## Distances avec les habitations

Dans le monde, de fortes pressions des populations concernées font prendre des dispositions de plus en plus contraignantes en matière de distance réglementaires avec les habitations.

- Bavière : règle 10H (distance = 10 X la hauteur)
- Pologne : règle 10H (distance = 10 X la hauteur)
- Grande-Bretagne : 1500 m
- Danemark : 1000 m

- Espagne : 2000 m
- France : 500 m
- Suisse : néant...

La réglementation de la protection contre le bruit en Suisse a été mise en place en 1986, à un moment où le problème des éoliennes n'existait pas dans notre pays. Elle est complètement obsolète.

Voir aussi :

- [Ordonnance sur la protection contre le bruit \(OPB\)](#)
- [Vidéo: Témoignage à Estinnes \(BE\)](#)